



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

INTEGRATION D'UNE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE SUR LE SITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY ET RENFORCEMENT DE LA VISIBILITE DES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX SUR LA PLATEFORME « CCI BUSINESS HAUTS-DE-FRANCE » ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Considérant qu'un outil cartographique regroupant les acteurs industriels locaux sur le site internet de la Communauté d'Agglomération participe à favoriser la coopération économique avec une meilleure visibilité sur les outils de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France, bénéfique aux acteurs du territoire,

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France propose, au travers de la plateforme « CCI Business Hauts-de-France », une prestation qui comprend l'intégration d'une cartographie dynamique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération et des actions de mise en visibilité des acteurs du territoire,

Considérant que la plateforme « CCI Business Hauts-de-France » est la seule à proposer un annuaire en ligne permettant de retrouver les sous-traitants industriels du territoire par domaine de compétences, offrant des informations qualifiées tout en respectant le Règlement Général sur la Protection des Données et permet également de créer une carte interactive de la sous-traitance industrielle à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay,

Considérant qu'aucune autre plateforme ne propose un service équivalent,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R2122-3 2° du Code de la commande publique, il y a lieu d'attribuer un marché à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France ayant son siège social à Lille Cedex (59031), 299 boulevard de Leeds, ayant pour objet une prestation de service visant l'intégration d'une cartographie dynamique sur le site de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, et des actions de mise en visibilité des acteurs économiques locaux sur la plateforme « CCI Business Hauts-de-France » et de le signer pour un montant annuel de 3 000 € HT reconductible pour deux périodes successives d'un an chacune,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France ayant son siège social à Lille Cedex (59031), 299 boulevard de Leeds, ayant pour objet une prestation de service visant l'intégration d'une cartographie dynamique sur le site de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, et des actions de mise en visibilité des acteurs économiques locaux sur la plateforme « CCI Business Hauts-de-France » et de le signer pour un montant annuel de 3 000 € HT reconductible pour deux périodes successives d'un an chacune, soit un montant total de 9 000 € HT pour une période de trois ans.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **23 JUIL. 2024**

Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président .

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **23 JUIL. 2024**

Et de la publication le : **23 JUIL. 2024**

Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice